

MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PHARMACIE
ET DU MEDICAMENT

Sous-Direction des Affaires
Scientifiques et Techniques

D.E.M.

Réf. à rappeler : [REDACTED]
Dossier : [REDACTED]

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le

9 DEC. 1988

1, Place de Fontenoy 75700 PARIS
Tél : 40.56.60.00



Monsieur le titulaire de
l'autorisation de mise sur le marché
Laboratoires MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET
3, Avenue Hoche
75008 PARIS

AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE
RECTIFICATIF

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'autorisation de mise
sur le marché octroyée à la spécialité :

GLAUCOSTAT 2 POUR CENT, lyophilisat et solution pour collyre

est modifiée comme suit :

* Dans l'A.M.M. du 27 JUILLET 1988

* Dans l'Annexe I

ABROGER

La rubrique : DUREE DE STABILITE

REPLACER PAR : ANNEXE I

La rubrique :

DUREE DE STABILITE

3 ans

Tout flacon entamé doit être utilisé dans les 15 jours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération
distinguée.

Fait à PARIS, le

9 DEC 1988

POUR LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Pour le Ministre et par

ET PAR DELEGATION
Le Chef de Service,

J.-L. KEENE /